

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 25 novembre 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -  
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.  
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS –  
T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par C. TAWAB  
KEBAY – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

7

A. QAROUACH – Y. ITOUA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D.  
DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0123 : « Vote de la Décision Modificative N°2 du Budget Principal Ville 2019 ».**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

**Vu** le Contrat d'Engagements Budgétaires et Financiers (CEBF) 2018 - 2023 pour réussir « Grigny 2030 » signé le 25 janvier 2019,

**Vu** la délibération N° DEL-2019-020 en date du 18 février 2019 portant sur le vote du budget « Ville » exercice 2019,

**Vu** l'avis N° 5 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 avril 2019,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL/125 en date du 03 mai 2019,

**Vu** la délibération N° DEL-2019-0093 en date du 02 septembre 2019 portant sur la décision modificative numéro 1 du budget principal Ville,

**Vu** le jugement du Tribunal Administratif de Versailles en date du 23 septembre 2019, dans le cadre du recours de la société BACOTRA contre la ville de Grigny,

**Vu** l'avis de la commission des services ressources du 21 novembre 2019,

**Considérant** les notifications de recettes reçues et le produit fiscal 2019 communiqué par la DDFIP,

**Considérant**, dans le cadre du Contrat d'Engagements Budgétaires et Financiers, l'objectif de résorber définitivement le déficit budgétaire de la section d'investissement,

**Délibère et,**

**Article 1**

**Procède** à la reprise de la provision pour risques contentieux de 200 000, 00 € (deux cent mille euros) constituée conformément à la délibération N° DEL-2019-020 en date du 18 février 2019.

**Article 2**

**Approuve** la décision modificative N° 2 du budget « Principal Ville » exercice 2019 pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	<i>Dont Restes à Réaliser</i>	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
14 648 370,60 €	3 764 742,59 €	15 697 882,10 €	2 878 168,57 €	33 224 421,27 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	<i>Dont Restes à Réaliser</i>	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
29 586 563,70 €	15 870 449,36 €	0,00 €	2 982 972,38 €	32 569 536,08 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	<i>Dont Restes à Réaliser</i>	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
45 514 877,79 €	0,00 €	0,00 €	497 614,40 €	46 012 492,19 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	<i>Dont Restes à Réaliser</i>	Résultat Reporté	DM 2	Cumul Section
45 514 877,79 €	0,00 €	0,00 €	497 614,40 €	46 012 492,19 €

**Décide** des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 2 – Budget Principal Ville – année 2019 selon le tableau ci-dessous :

DEL – 2019 - 0123

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
13	Subventions d'Investissement	64 178,00 €
23	Immobilisations en Cours	60 866,57 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	69 425,81 €
041	Opérations Patrimoniales	2 788 502,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 982 972,38 €</b>
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
21	Immobilisations Corporelles	18 844,52 €
23	Immobilisations en Cours	70 822,05 €
041	Opérations Patrimoniales	2 788 502,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 878 168,57 €</b>
FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	53 872,20
73	Impôts et Taxes	247 748,45 €
74	Dotations, Subventions et Participations	➤ 4 008,25 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
78	Reprise sur provision semi-budgétaires	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>497 614,40 €</b>
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à Caractère Général	➤ 2 992,00 €
014	Atténuations de produits	51 178,59 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	2,00 €
67	Charges Exceptionnelles	380 000,00 €
023	Virement à la Section d'Investissement	69 425,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>497614,4</b>

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote :

Pour :

Abstentions :

Ne prennent pas part au vote :

24

2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)

2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :  
Transmis au contrôle de légalité le :

28 NOV. 2019

28 NOV. 2019

Envoyé en préfecture le 28/11/2019

Reçu en préfecture le 28/11/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20191125-DEL\_2019\_0123-DE

